

# Compte-rendu de réunion

---

**Objet :** Réunion d'information sur le projet Caserne de pompiers & Base de police fluviale avec les riverains de la Cité Meissonnier

---

**Date :** 8 juin 2021

---

**Lieu :** à distance

---

## **Intervenants :**

Ville de Saint Denis

- M. Adrien Delacroix, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et aménagement durable, adjoint de quartier
- M. Mathieu Lélou, Conseiller municipal délégué, élu de proximité secteur Pleyel Nord
- Mme Léa Malpart, Chargée de mission au Cabinet du Maire

SOLIDEO

- M. Jérémy Fromont, Chef de projet Construction
- M. Benjamin Cure, stagiaire Construction
- Mme Julie Ducher, Chef de projet Communication/Participation

Agence Nicolas Toury Architecture

- M. Jessim Bouredoucen, architecte

Riverains

- Habitants de la Cité Meissonnier

## **Préambule**

La SOLIDEO ouvre la séance en indiquant que cette réunion fait suite à la précédente organisée en décembre 2020 afin de présenter aux habitants de la Cité Meissonnier, les évolutions apportées au projet avant le dépôt du permis de construire prévu courant juin 2021.

## **Présentations des évolutions du projet**

### **1. Déplacement de la tour pompier**

La tour d'instruction, initialement projetée au Nord-Est de la cour côté Meissonnier, est déplacée au Sud vers le talus, comme validé par les riverains en décembre 2020. Des vues en plan et en coupe sont présentées.

### **2. Zone de stationnement**

Le projet prévoit également une zone de stationnement complémentaire, sous l'A86, avec accès direct à la RD1 permettant aux équipes de secours de l'établissement flottant de garer leurs véhicules. L'habillage de cette zone, initialement prévu avec le même matériau que le centre de secours (structure bois avec bardage métallique) sur une hauteur de 6m correspondant au socle du bâtiment, évolue pour un bardage en bois traité avec des portails métalliques sur une hauteur plus réduite de 3 m uniquement. Cette évolution permet une meilleure intégration sous les tabliers de l'autoroute.

### 3. Clôture entre projet et Cité Meissonnier

Lors de la réunion de décembre 2020, la SOLIDEO avait indiqué que les caractéristiques du mur séparant la caserne et la Cité Meissonnier seraient à préciser. La SOLIDEO propose de démolir le mur existant constitué de palplanche en béton préfabriqué et de construire un nouveau mur séparatif de 3m de haut, derrière les arbres existants conservés et situés du côté de la cour de la caserne. La végétalisation au pied du mur est prévue afin d'habiller cette clôture et isoler les deux terrains.

Il est proposé un mur en béton coulé dans banche avec pierres apparentes, en réutilisant des pierres issues des murs existants de la parcelle. Ce mur sera de même nature que celui qui sera construit en limite séparative avec Urbaparc.

### 4. Végétalisation du projet

Afin d'améliorer la végétalisation du projet et de la zone, la SOLIDEO propose de revaloriser la végétation du talus de l'autoroute, dans le cadre de la certification BiodiverCity. Si certains arbres de la zone doivent être abattus pour la réalisation du projet, d'autres seront nouvellement plantés, offrant finalement un plus grand nombre d'arbres qu'avant projet (ratio d'environ 1,3 arbres replantés pour 1 arbre abattu). Les arbres le long de la clôture de séparation, côté caserne, seront préservés.

Une bande sera également plantée en périphérie de la cour, et le bâtiment principal aura une toiture végétalisée avec système de phytoépuration (dépollution par les plantes) pour le recyclage de l'eau.

### Poursuite des échanges avec les riverains

La SOLIDEO propose d'organiser une autre réunion avant le démarrage des travaux prévus en avril/mai 2022. Un point en septembre 2021 est évoqué. Les riverains sont d'accord avec cette échéance.

### Questions et interventions des participants

**Concernant la clôture de séparation, peut-elle être réhaussée jusqu'à la hauteur de la dernière fenêtre de la copropriété (environ 6m) ? Les habitants craignent les nuisances sonores engendrées par la caserne et souhaitent être isolés un maximum des bruits voisins.**

→ La SOLIDEO indique que cela n'est pas conforme au PLUi en vigueur qui n'autorise pas cette hauteur, et d'autre part d'abattre les arbres le long de la clôture pour permettre la réalisation de fondation/semelle en conséquence.

La Ville de Saint-Denis indique qu'elle ne souhaite pas déroger au PLUi, un mur d'une telle hauteur serait contraire aux souhaits urbains et paysagers de la Ville ; par ailleurs, la Ville propose de privilégier la végétalisation pour favoriser l'isolation phonique et visuelle avec la caserne. Cette solution de renforcement de la végétalisation, avec notamment l'introduction de nouveaux arbres, emporte une certaine adhésion des habitants et sera l'un des objets d'une visite sur place le 11 juin.

**Concernant les matériaux utilisés pour réaliser la clôture, un habitant indique que les pierres calcaires réutilisées risquent de ne pas bien vieillir et propose d'utiliser du béton.**

→ La remarque a été notée par l'architecte du projet qui étudiera plus en détails l'opportunité de réutilisation des pierres du site.

**Les riverains demandent à travailler en collaboration avec la SOLIDEO sur le sujet de végétalisation du talus car ils ont un projet en discussion avec la Dirif et Plaine Commune.**

→ La SOLIDEO est tout à fait favorable à cette collaboration pour mettre en cohérence les projets.

**Le présent compte-rendu est transmis aux personnes ayant indiqué leurs adresses mail, à la Ville de Saint-Denis pour relais et mis en ligne sur le site [www.projets.ouvrages-olympiques.fr](http://www.projets.ouvrages-olympiques.fr).**